

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Objet :

CAF de l'Hérault  
Convention de mise à disposition  
de données relatives au suivi de  
l'obligation scolaire

N° : D - 2025 - 07 - 02 - 01

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Laure GIMENO.

**Procurations** : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à M. Claude VIDAL, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE.

**Absents** : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise CRASSOUS.

**Début de séance** : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Dans le cadre du contrôle et du suivi de l'obligation scolaire, le maire de chaque commune réalise chaque année, à la rentrée scolaire, un recensement des enfants soumis à ladite obligation.

Pour l'aider dans cette mission, le Maire peut demander à la CAF la mise à disposition des données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune.

Cette transmission des données nécessite la signature d'une convention d'une durée d'un an qui prévoit les modalités de mise à disposition des données, les obligations de chaque partie, les règles de confidentialité.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des présents + 5 procurations,

Approuve les termes de la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Directeur de la CAF de l'Hérault.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **07 JUIL. 2025**  
Et publication ou notification  
Du **09 JUIL. 2025**  
Le Maire.

Françoise CRASSOUS



Jean-François GUIBBERT

